



DOSSIER DE PRESSE

A L'INTENTION DES MÉDIAS ET DU PUBLIC

UNE ASSOCIATION EN PERPETUELLE EVOLUTION

ASTRÉE, Association de Soutien aux personnes victimes de Traite Et d'Exploitation, est une association à but non lucratif, créée pour gérer le dispositif de prise en charge des victimes de la traite des êtres humains dans le Canton de Vaud. L'association a débuté ses activités fin 2014 à la suite d'une interpellation déposée en 2012 au Grand Conseil vaudois soulignant la nécessité de la création d'un dispositif cantonal de lutte contre la traite d'êtres humains. Le dispositif s'articule en quatre axes d'activités : détection, hébergement, accompagnement des victimes et sensibilisation des institutions. L'association travaille avec différents services et organisations aux niveaux communal, cantonal et national. Les objectifs visés sont le renforcement de la détection des situations de traite, la mise à disposition d'hébergements adéquats et sécurisés, la construction d'un accompagnement global (médical et psychologique, administratif, juridique et d'intégration), ainsi que l'amélioration des standards de protection des victimes et la sensibilisation des institutions et du grand public à cette thématique.

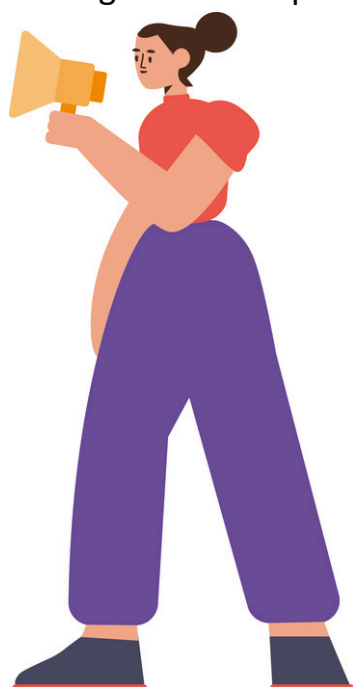
L'association ASTRÉE accompagne des personnes ayant été exploitées dans différents milieux, tels que la prostitution contrainte, les travaux forcés dans divers secteurs (restauration, travail domestique, agriculture et construction entre autres), ainsi que dans des activités illicites forcées. La définition retenue comme base de l'identification, ainsi que l'accompagnement proposé s'appuient sur les normes de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains.



AXES OPERATIONNELS (1)

Pour **la détection**, un service d'accueil bas-seuil propose des espaces de rencontres et de consultations spécialisées. Les personnes sont ainsi reçues dans le cadre d'un entretien d'identification. Si le récit ne comporte pas d'indicateurs de traite, les individus sont redirigés vers le réseau partenaire adéquat. La détection des victimes passe également par la formation en matière de traite d'êtres humains de tout le réseau partenaire pouvant entrer en contact avec des victimes potentielles : institutions publiques (SPOP, EVAM, etc.), services juridiques (CSP, etc.), syndicats (UNIA), services de santé (Point d'Eau, CHUV, etc.) ou encore d'autres services d'accueil bas-seuil (Fleur de Pavé, etc.).

L'hébergement, qui constitue le deuxième axe du mandat de l'association, offre un accueil sécurisé pour les personnes victimes de la traite dans un foyer composé de 10 places (destiné uniquement aux femmes* sans enfant) avec du personnel présent à toutes les heures du jour et de la nuit. Les appartements de l'association (destiné à tout-es les bénéficiaires) comptent 10 places supplémentaires. La collaboration avec d'autres structures d'hébergement partenaires permet de réagir rapidement aux besoins du terrain et de trouver un logement adéquat aux personnes victimes.



AXES OPERATIONNELS (2)

Une fois les personnes reconnues victimes de la traite des êtres humains, **ces dernières ont la possibilité d'accepter ou non l'aide proposée par ASTRÉE** ; ce choix est pensé comme un premier pas pour retrouver la capacité d'agir et ainsi, vers le rétablissement. Pour accompagner les victimes, ASTRÉE coordonne le suivi global des bénéficiaires en collaboration avec le réseau de partenaires vaudois, notamment pour les aspects sociojuridiques, administratifs, en lien avec la santé et jusqu'à la mise en place de solutions d'insertion à long terme. Ainsi, la prise en charge inclut les démarches liées entre autres à un retour volontaire au pays d'origine ou dans un pays tiers, l'assistance en vue de l'obtention d'une autorisation de séjour en Suisse, l'accompagnement lors d'une éventuelle procédure pénale contre les auteur·es de l'exploitation, l'orientation vers le réseau de soins en collaboration avec Unisanté ou encore l'inscription à des cours de français ou de formation.

Le dernier axe est dédié **aux actions de sensibilisation, de plaidoyer et de communication dans le but d'améliorer les standards de protection des victimes**. Ces actions sont développées par la construction d'une stratégie de communication numérique, permettant de visibiliser les activités de l'association ; la sensibilisation du grand public, notamment par la publication de rapports d'activité et la participation aux événements publics ; ainsi que par la documentation des constats faits auprès des victimes, notamment par le recueil de données, la rédaction de publications thématiques et la distribution de flyers. Ces actions sont complétées par la participation à des groupes de travail au niveau cantonal et fédéral permettant de relayer aux autorités les constats de terrain et les recommandations visant une amélioration des standards de protection pour les victimes. ASTRÉE fait partie en outre de la Plateforme suisse réunissant les organisations spécialisées dans la défense des droits des victimes de la traite des êtres humains, Plateforme Traite [1].

QUELQUES CHIFFRES

Collaboratrice·eurs

ASTRÉE est composée d'une équipe de **27 personnes à temps partiel pour un équivalent de 13 à plein temps**. Les intervenantes sociales fixes composent une équipe de 13 personnes. La majorité des collaboratrices se spécialise dans des pôles de compétence : suivis post-séjour, aide au retour, victimes d'infraction LAVI, santé, informations communautaires, formation et insertion, gestion du foyer. Trois référent·es métiers chapeautent les macro-domaines du suivi, de l'hébergement et de l'accompagnement juridique. L'équipe administrative est composée par un chargé d'administration, d'une chargée de plaidoyer et de formation, ainsi que de la directrice. Pour les weekends et les soirées, une équipe de veille de 11 personnes, uniquement des femmes, permet d'assurer une présence sur le site 24h sur 24h.

Pour plus d'information concernant les activités de formations, détection, procédures pénales, statut administratif & hébergement : consultez notre rapport d'activité 2025 sous le lien suivant: https://www.astree.ch/wp-content/uploads/2026/04/260402_Astree_RA_2025-WEB.pdf

[2] À consulter sur le site d'ASTRÉE.

[3] À consulter sur le site internet de la Plateforme Traite

[4] Pour retrouver la publication, veuillez cliquer ici.

RÉSUMÉ DES DISPOSITIONS LÉGALES

La traite des êtres humains est une infraction pénale et une violation des droits humains. Elle est définie à l'article 3 du Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Au niveau européen, la définition est contenue à l'art. 4 de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains et présente trois éléments constitutifs, devant être reliés les uns aux autres: l'action (recrutement, transfert, hébergement, transport, etc.), le(s) moyen(s) de contrainte (violence physique ou/et psychique, menace, tromperie, abus de vulnérabilité, coercition, enlèvement, etc.) et le but (exploitation sexuelle, de la force de travail (y compris activités illicites forcées), prélèvement d'organes, servitude, etc.).

La Suisse a ratifié le Protocole de Palerme en 2006, visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes. Ces éléments sont repris par la Suisse dans son Code pénal à l'article 182. Des lois nationales garantissent la protection des victimes et la poursuite des auteur·es depuis 2009. Au niveau international, l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies a adopté en 2010 un Plan d'Action Mondial de lutte contre la traite des êtres humains dans lequel les États Membres ont chargé l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime de recueillir des informations et d'établir, en étroite collaboration avec les autorités nationales, des rapports biennaux sur les tendances et l'évolution de la traite des personnes aux échelons mondial, national et régional. C'est toutefois la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ratifiée en 2012 par la Suisse, qui est le texte de référence dans le pays. La Suisse fait l'objet d'évaluation sur la mise en œuvre de la Convention tous les 5 ans par un groupe d'expert·es.



PHOTOGRAPHIES ET IMAGES À RÉUTILISER (1)



© Plateforme Traite, Sabine Rock. Vous souhaitez publier une photo sur le thème de la traite des êtres humains ? Nous avons une sélection d'images que nous offrons gratuitement. Si vous êtes intéressé-es par une ou plusieurs photos, veuillez nous contacter à info@astree.ch. Nous vous demandons de mentionner le nom du photographe dans la légende. Les photos doivent être comprise comme des images symboliques.

CONTACTS

Relation presse: Angela Oriti ou Mimoza Kokollari-Sivo au 021 544 27 97 ou info@astree.ch

Fonctionnement de la Plateforme Traite : Mimoza Kokollari-Sivo au 021 544 27 97 ou info@astree.ch et info@plateforme-traite.ch

Toutes autres demandes : 021 544 27 97 ou info@astree.ch

